CAMP D'ÉTÉ DU CLUB DE JUDO SAINT-HUBERT



INFORMATIONS IMPORTANTES

Adresse du camp : 3541, rue Mance à Saint-Hubert



CODE DE VIE

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp
- je participe activement aux activités et je m'amuse
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres
- je fais attention au matériel et au site du camp
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle
- je reste avec mon animateur et mon groupe
- je m'habille convenablement pour participer aux activités
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de :

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié
- frapper les autres ou me battre
- me sauver
- lancer des objets
- être arrogant envers les animateurs
- briser du matériel ou vandaliser le site du camp

HORAIRE

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Le service de garde est ouvert de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Frais de 20 \$ par tranche de 10 minutes pour les retards le soir.

Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, votre enfant sera au service de garde à vos frais.

ABSENCE OU RETARD

SI votre enfant ne peut pas se présenter ou arrivera en retard, veuillez communiquer avec le camp avant 9 h en envoyant un message texte.

COMMUNICATION

Un numéro de téléphone cellulaire vous sera indiqué sur la porte du camp.

TENUE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

- short et t-shirt
- souliers de course ou sandales attachées
- casquette

QUOI METTRE DANS MON SAC?

- repas (lunch froid pour le dîner)
- 2 collations (matin et après-midi)
- jus
- bouteille d'eau
- maillot de bain et serviette
- crème solaire
- vêtements de rechange

Nous insistons pour que les jeux de la maison y restent. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

DÎNER ET COLLATIONS

La période du dîner est approximativement de 12 h à 12 h 45.

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités. Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch :

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)*
- un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenants des noix ou des arachides.

MÉDICAMENTATION

Le camp ne supervise pas la prise de médicaments, prescrits ou non.

Les parents ou tuteur dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments devront prévoir le faire avant ou après les heures du camp de jour.

Si une exception doit avoir lieu, le parent doit remplir le document de distribution de médicaments disponible au camp.

CONTRÔLE DES DÉPARTS

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des enfants.

La personne qui viendra chercher votre enfant devra signaler son arrivée au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste des personnes autorisées.

Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant.

Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée lors de l'inscription, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde du matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

PROTOCOLE DE PRÉVENTION CONTRE LES GESTES DE VIOLENCE

Dans le but de préserver un climat agréable pendant les semaines de notre camp d'été, le protocole suivant est mis en place :

1er évènement : l'enfant sera mis immédiatement en retrait au cours de l'activité pour une période déterminée par l'animateur et le parent sera averti à la fin de la journée.

2e évènement : l'enfant sera retourné à la maison. Le parent devra venir le chercher dans les plus brefs délais. Il sera suspendu le jour suivant et ne pourra donc pas se présenter au camp. Il n'y aura aucun remboursement de notre part pour la journée de suspension.

3e évènement : l'enfant sera exclu du camp pour le reste de l'été. Le parent devra venir immédiatement le chercher. Les semaines qui ne sont pas commencées seront remboursées aux parents dans un délai de 7 jours.

Nous souhaitons vraiment conserver un climat agréable dans notre camp.

Bon été!

Frédéric Féréal Président Club de Judo Saint-Hubert